

des tréteaux. La licence de ces poèmes força les magistrats à défendre l'entrée des villes à ces nouveaux acteurs; cette défense fut cause que la comédie était encore inconnue à Athènes, dans le temps même où la tragédie avaient déjà atteint sa perfection. Enfin, on l'admit dans cette ville, et même du temps de PERICLES, on proposa des prix aux acteurs et aux poètes comiques. Cet encouragement lui fit prendre une face nouvelle: elle devint un poème régulier, à l'imitation de la tragédie; mais elle conserva sa première licence, et au lieu de peindre les mœurs en général, elle s'attaqua aux principaux citoyens et aux magistrats eux-mêmes.

Ce genre de pièces comiques, qui s'appelle *l'ancienne comédie*, subsista jusqu'au temps où ALCIBIADE gouverna la république. Il fut alors défendu aux auteurs de nommer dans leurs ouvrages aucun homme vivant. Pour se conformer à la loi, les poètes choisirent en effet des noms supposés, mais ils désignèrent si bien les personnes qu'ils voulaient livrer au ridicule, et ils firent faire des masques si ressemblants, que le public ne manquait jamais de prononcer le nom que l'acteur n'avait pas le droit de faire entendre. Ce nouveau genre fut appelé *la moyenne comédie*. Il fallut encore réprimer cette licence; et, heureusement pour l'art, les auteurs furent obligés d'étudier et de peindre l'homme en général: ce fut alors que la comédie exista véritablement.

Les Romains imitèrent la comédie des Grecs, et ce fut LIVIUS ANDRONICUS qui, le premier, l'an 514 de la fondation de Rome, fit représenter des pièces régulières. Avant cette époque, on n'avait d'autre spectacle comique que les vers fescennins, chansons grossières et satiriques, que l'on accompagnait de danses et de postures indécentes. PLAUTE, qui vint après LIVIUS ANDRONICUS, porta la comédie à un haut point de perfection. TERENCE fit mieux encore: ses pièces sont plus châtiées et mieux écrites; mais elles ont moins de comique et de force.

En France, l'origine de la comédie, ou plutôt du théâtre, peut remonter jusqu'à CHARLES V. Le premier essai s'en fit à St. Maur, bourg des environs de Paris; et comme le sujet était la passion de Jésus-Christ, les acteurs prirent le titre de *confrères de la passion*. Ils obtinrent pour leur établissement des lettres en date du 4 Décembre 1402. FRANÇOIS I confirma leurs privilèges en 1518. Ces pièces religieuses eurent de la vogue pendant un siècle et demi: on commença alors à jouer des sujets profanes et des bouffonneries. Etienne Jodelle est le premier qui traita les sujets sérieux, à la manière des Grecs et des Romains, sous Charles IX et HENRI III. Jean BAIF et LAPERUSE marchèrent sur ses traces. GARNIER, qui vint